

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERSEN

Exercice 27

19

Présents

Votants 24

OBJET:

CREATION D'UN POSTE AUX RESSOURCES HUMAINES

L'an deux mille vingt-deux, Le 15 décembre à vingt heures trente, Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis, en séance publique, sous la présidence de Ghislaine HAUETER, Maire de FRENEUSE.

Etaient présents :

MM. Ghislaine HAUETER, Cédric BURGNIES, Florence DUFOIX, Nicolas DUVAL, Sandrine FRAYSSE, Ephraïm JOUY, Luc LEFEVRE, Patrice LEMAIRE, Filipe LOPES, Corinne MANGEL, Abdelmajid MARFAK, Céline MARQUES, Alain PARMENTIER, Betty PILARCZYK, Vincent RADET, Patrick RALLET, Mireille ROUSSEAU, Myriam TLEMSANI, Caroline ZARIC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir (article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales):

MM. Jessica CHIKHI a donné pouvoir à Florence DUFOIX, Sandra ERARD a donné pouvoir Myriam TLEMSANI, Renaud LAVARENNE a donné pouvoir à Céline MARQUES, Adrien LESEC a donné pouvoir à Luc LEFEVRE, Maëva ROBIN a donné pouvoir à Sandrine FRAYSSE.

Absents excusés :

MM. Séverine BREDEL, Aïssata FOYO, Christophe RENTE.

Madame Corinne MANGEL a été élu secrétaire de séance.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi sur le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, ou adjoint administratif 1^{ère} classe ou de rédacteur territorial en raison d'un besoin de renfort et anticipation d'un départ en retraite.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'1 poste de titulaire ou d'1 emploi de contractuel au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, ou adjoint administratif 1^{ère} classe ou de rédacteur territorial.

A l'issue du recrutement la commune fermera les emplois ouverts non remplis attenants à cette ouverture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre .012, articles 6411 ou 6413.

ADOPTÉ: à l'unanimité des membres présents

Freneuse, le 21 décembre 2022

Acte exécutoire

Le Maire

Ghislaine HAUETER